

**PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

**Séance du 24 avril 2017 à 18 H. 30
Convoquée le 18 avril 2017
Sous la présidence de Monsieur Philippe WAGNER, Maire.**

Conseillers Municipaux

Elus 14
Présents : 11

Membres présents

M. WEINBERG J. Adjoint (arrivé en cours de séance)
Mme JACOBY AM, Adjointe
M. SCHWIRTZ Ch. Adjoint
Mme BASSO M.
Mme BRUNOT MA.
M. BRUNOT S.
M. CHERY M
M. DROUILLEAUX Ph.
M. PELTRE A.
Mme SCHONG E.

Absents excusés :

M. AQUILINA qui a donné procuration à M. WAGNER Ph.
M. JACQUES qui a donné procuration à Mme JACOBY AM.
Mme LE BRETON qui a donné procuration à Mme SCHONG E.

Secrétaire de Séance : M BRUNOT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

Le Maire, Président de l'Assemblée, ouvre la séance et demande à l'assistance de respecter une minute de silence en mémoire de M. DANY Bernard, ancien conseiller municipal.

Puis, il fait adopter le procès-verbal de la réunion du 27 mars 2017.

LOCATION D'UN ETANG

M. WAGNER fait savoir que le bail de location d'un étang à la Société Pêche « Le Cormoran » est arrivé à échéance le 4 février 2017.

Le Président de cette société de Pêche a fait savoir qu'il ne souhaite pas renouveler la location de cet étang.

La société ELRES souhaite louer cet étang d'une surface approximative de 1 ha 30 a situé au lieudit « Débet ».

M. le Maire propose de fixer le prix annuel de la location à 1 000 €, et de signer un bail d'une durée de 9 ans.

Arrivée de M. WEINBERG.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de louer cet étang à la Société ELRES sise à HAUCONCOURT
- Fixe à 1000 €uros le montant annuel du loyer
- Autorise le Maire à signer le bail à intervenir.

CESSIONS DE TERRAIN

M. le Maire fait savoir que M. et Mme BOUQUE Albert, M. et Mme HERRMANN André, M. HAMIDA Abdelkader et Mme SCHIRMER Sylvie, et Mme DAUSSE Julie et M. DAUSSE Yann ont souhaité se porter acquéreur de parcelles jouxtant leur propriété, à savoir pour

M. et Mme BOUQUE Albert

Parcelle section A	contenance
2583/526	0 A 76 CA
2588/0.526	0 A 29 CA

M. HAMIDA Abdelkader et Mme SCHIRMER Sylvie

Parcelle section A	contenance
2582/526	0 A 46 CA
2587/0.526	0 A 15 CA

M. et Mme HERRMANN André

Parcelle section A	contenance
2581/526	0 A 56 CA
2586/0.526	0 A 23 CA

Mme DAUSSE Julie et M. DAUSSE Yann

Parcelle section A	contenance
2580/526	0 A 09 CA
2585/0.526	0 A 04 CA

M. le Maire propose de fixer à 1 €uro le m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à céder les parcelles susvisées à 1 € le m².
- Précise que cette vente sera constatée par la signature d'actes authentiques en la forme administrative.

Désignation d'un adjoint pour la signature d'un acte d'acquisition

M. le Maire expose au Conseil municipal que pour réaliser les cessions des différentes parcelles ayant fait l'objet de la délibération du 24 avril 2017, la rédaction et la signature d'un acte authentique en la forme administrative est nécessaire.

Il précise qu'en vertu des dispositions de l'article L 1311-14 du Code général des Collectivités Territoriales, le Maire est habilité à recevoir et à authentifier un acte d'acquisition dressé en la forme administrative, selon la définition qu'en donne l'article 1317 du code civil, ce dans la mesure où la commune est partie contractante.

Il indique enfin que, s'agissant d'un pouvoir propre ne pouvant être délégué, le Conseil municipal doit désigner un adjoint pour signer cet acte en même temps que l'autre partie contractante et en présence de l'autorité administrative habilitée à procéder à l'authentification de l'acte, à savoir le maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'article L 1311-14 du Code général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L 2541-12 du Code général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 1317 du Code Civil,
Vu la délibération du 19 décembre 2016,

Considérant la possibilité conférée au maire de rédiger un acte authentique de droit privé,

Décide de désigner M. WEINBERG Jacques, 1er Adjoint au Maire, et en cas d'empêchement Mme JACOBY Anne-Marie, 2^{ème} Adjointe au Maire, pour signer un acte d'acquisition et plus généralement toutes pièces relatives à cette procédure.

REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES

M. le Maire informe l'assemblée que la commission d'appel d'offres s'est réunie à plusieurs reprises pour retenir les entreprises.

Après analyse des offres il a été procédé à la phase de négociation prévue dans le règlement de consultation.

Puis il communique les offres H.T. des différentes entreprises après négociation :

LOT 1 : DESAMIANTAGE

SAT France : 16 300 €

HANAU : 19 500 €

CARDEM : 40 000 €

LOT 2 : PLATRERIE ISOLATION FAUX PLAFONDS (avec option)

HAFF : OFFRE IRREGULIERE

BATI CONCEPT : 53 144.99 €

SILISTRINI : 54 326.11 €

LAUER SEE : 68 490.00 €

LOT 3 : SERRURERIE - METALLERIE

MEYER : 20 775.00 €

MZ SERRURERIE : 21 762.50 €

LOT 4 : MENUISERIE INTERIEURE

MEYER : 79 993.33 €

LOT 5 : REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES PEINTURE

APIB : 26 000 €

DEBRA : 32 433.67 €

DEFI SOLS - PASSION PEINTURE ET DECORATION : 32 000 €

DESIGN PEINTURE : 44 900 €

EGP LAVIGNE : 48 150.50 €

LOT N° 6 : CARRELAGES - FAIENCES

OPA SOLUTIONS : 15 000 €

BATI PRO CARRELAGE : 18 500 €

LC REALISATIONS : 19 800 €

LOT N° 7 : ELECTRICITE (avec option)

ENGIE INEO : 95 790 €

SECURITECH : 94 550 €

CITEOS : 109 528,23 €

HOFFMANN : 116781 €

LOT N° 8 : CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRE

LORRY DEP : 26 113.19 €

BOFFO : 29 318.72 €

LORRY : 26 728,89 €

BOUCHEREZ : 26 158.80 €

GODIN : 40 000,00 €

La commission propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot N° 1 : SAT France pour 16 300 €

Lot N° 2 : BATI CONCEPT avec option pour 51 716 €

Lot N° 3 : MEYER pour 20 775 €

Lot N° 4 : MEYER pour 79 993.33 €

Lot N° 5 : APIB pour 26 000 €

Lot N° 6 : OPA SOLUTIONS pour 15 000 €

Lot N° 7 : SECURITECH avec option pour 94 550 €

Lot N° 8 : LORRY DEP pour 26 113,19 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Retient la proposition de la commission d'appel d'offres.
- Autorise le Maire à signer les différents marchés et avenants éventuels à intervenir.

Puis M. le Maire informe l'assemblée de la décision du Conseil Départemental d'octroyer à la commune dans le cadre de l'AMITER une subvention de 90 000 € pour la réhabilitation de la salle des fêtes.

Il rappelle que les travaux débuteront le 17 juillet et s'achèveront pour le 10 octobre prochain.

Afin de ne pas perturber l'organisation de la fête patronale des 5 et 6 août, un chapiteau de 200 m² sera mis à disposition du Comité des Fêtes.

DIVERS

./.

INFORMATIONS

Amicale des 3 Gaules

M. SCHWIRTZ donne un bref compte rendu de l'Assemblée Générale de l'Amicale des 3 Gaules.

A noter que vu le nombre peu élevé d'inscriptions, le concours de pêche à la truite du 30 avril est annulé.

Tennis Club.

Le Tribunal a écrit au Président du Tennis Club pour lui notifier que considérant la démission de tous les membres du comité, il convient de dissoudre cette association.

Déchèteries

A compter du 15 juin il faut impérativement se munir d'un badge pour accéder aux différentes déchèteries de la Communauté de Communes Rives de Moselle.

Un document est à compléter et à retourner accompagné d'un justificatif de domicile à la Communauté de Communes.

Remerciements

M. SCHWIRTZ Communique les remerciements pour l'octroi de subvention émanant de AFAD, des Restos du Cœur et de l'Amicale de Philatélie.

Police Intercommunale

M. SCHWIRTZ communique les mains courantes de mars 2017.

Collège de Maizières les Metz

Mme JACOBY donne le compte rendu de la réunion du 31 mars 2017 du Syndicat du collège.

A noter que la participation financière de la Commune d'HAUCONCOURT se chiffre à 700.06 € pour 2017.

Site Internet

Le nouveau site internet vient d'être mis en ligne.

Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : www.hauconcourt.fr

Des corrections vont être réalisées dans les prochains jours.

Chasse à l'œuf

Cette manifestation s'est bien déroulée. Les enfants ont été ravis.

Remerciements

Mme SCHONG communique les remerciements de la famille suite au décès de M. PETITGAND Paul.

CDAC

M. WEINBERG fait savoir que le dossier présenté par la société LECLERC pour les 4 cellules a obtenu un avis favorable de la commission.

Comité de Pilotage

M. WEINBERG informe l'assemblée que le comité de pilotage pour le contrat enfance jeunesse aura lieu le jeudi 27 avril 2017 à 9 H. 30 en Mairie.

Police Intercommunale

M. WEINBERG fait savoir qu'il vient d'assister à une réunion relative à la police intercommunale.

Il donne le bilan pour 2016 des interventions de la Police intercommunale pour notre village :

6 verbalisations
1 mise en fourrière d'un véhicule
9 opérations tranquillité vacances
24 interventions d'ordre général.

Des heures supplémentaires ont été faites par les agents le 29 juillet et le 4 février lors de la Journée Gaming.

Puis il fait un point sur la participation financière de la commune depuis les 3 dernières années, à savoir

2015 : 9 074 €
2016 : 9 187 €
2017 : 9 260 €

Commémoration de la Victoire de 1945.

Pour des problèmes d'organisation, cette manifestation aura lieu le SAMEDI 6 MAI 2017 à 11 Heures. Rassemblement au Monument aux Morts à 10 H. 45.

Elections Présidentielles

M. WAGNER rappelle les résultats du premier tour des présidentielles sur la Commune :

Nombre d'Inscrits : 457
Nombre de Votants : 374
Bulletin Blanc : 1
Bulletins Nuls : 4
Suffrages exprimés : 369

Résultats :

Mme LE PEN : 124
M. MACRON : 74
M. MELENCHON : 69
M. FILLON 51
M. DUPONT AIGNAN : 27
M. HAMON : 11
M. LASALLE : 5
M. ASSELINEAU : 3
Mme ARTHAUD : 2
M. POUTOU : 2
M. CHEMINADE : 1

Réfection du tapis d'enrobés Rte de Maizières-lès-Metz

Fin mai début juin aura lieu la réfection du tapis d'enrobés de la Gare de Maizières au rond-point du Leclerc. Ces travaux seront réalisés de nuit.

Une information aux riverains sera faite.

Sangliers

M. NAVARRO a mis en place des cages pour piéger les sangliers. A ce jour aucun sanglier n'a été capturé.

Gens du Voyage

M. WAGNER fait savoir qu'il a assisté à une réunion en Préfecture relative à l'accueil des gens du voyage.

La communauté de communes Rives de Moselle devra réaliser une aire d'accueil de 150 places avec la CCPOM.

Salle des Fêtes

Un portique a été installé afin d'éviter le passage de camionnette ou de caravane.

Une borne rétractable a été mise en place pour permettre l'accès aux véhicules de secours ou de service.

La borne incendie va être remplacée par une borne enterrée.

CLIC

M. le Maire fait un bref compte rendu de la dernière réunion du CLIC.

Gemapi

Cette taxe va être instaurée à partir du 1^{er} janvier 2018.

Eau potable

L'eau potable sera normalement de la compétence de la Communauté de Communes en 2020.

Syndicat du Billeron

Le syndicat a demandé aux communes membres de bien vouloir établir la liste des travaux envisagés sur leur territoire afin de solliciter une subvention au titre de l'AMITER.

Conseil Municipal

La prochaine réunion aura lieu le lundi 22 mai 2017 à 18 H. 30.

SEANCE LEVEE A 20 H 10